

Règlement particulier de la 15^{ème} petite plume de Créteil

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro de dossier **2501018**.
Il se déroule les **18 et 19 octobre 2025** au gymnase NELSON PAILLOU (14 rue des Sarrazins 94000 CRETEIL), sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD doit être en possession de sa licence compétition au plus tard la veille du tirage au sort du tournoi et ne pas être sous le coup d'une suspension.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Fabrice BULTEAU**. Ses décisions sont sans appel.
Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le GEO principal de la compétition est **Jean-Louis ROUSSET**.

ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le tournoi de la **15^{ème} petite plume de Créteil** est un tournoi **régional**, il est ouvert à tous les licenciés FFBAD autorisés à jouer dans la catégorie minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans.
- 2.2 Le tournoi pourra accueillir 350 joueurs ou joueuses dans les 5 tableaux : SH, SD, DH, DD, DM.
Les tableaux sont ouverts aux classements de NC à R6.
Trois séries (S1, S2 et S3) seront composées selon le nombre de participants, les CPPH des participants et l'ordre d'arrivée des inscriptions.
A titre purement indicatif, série S1 pour les classements R6-D7, série S2 pour les classements D8-D9, série S3 pour les classements P10-NC. L'organisation se réserve le droit de découper les séries ci-dessus afin d'équilibrer les tableaux en nombre de participants.
- 2.3 *Les simples et doubles mixtes se dérouleront le samedi. Les doubles se dérouleront le dimanche.*
Attention combinaison des tableaux simple et double mixte impossible !
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11) suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.5 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.
- 2.6 Les tableaux seront ouverts avec un minimum de 4 inscrits en simple / paires en double.
- 2.7 Les matchs se joueront au meilleur des trois sets comme définis par l'article 7 des règles du badminton.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 Les inscriptions se font directement sur Badnet.
Aucune inscription par mail ou par téléphone ne sera prise en compte.
- 3.2 Le début des inscriptions est le **04-08-2025 à 00h00**, la date limite d'inscription est le **18-09-2025 à 23h59** (J-30).
Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.
- 3.3 Le nombre maximum d'inscrits est de 480 joueurs. Une liste d'attente par tableau et par série ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription.
- 3.4 La date du tirage au sort est fixée au **04 octobre 2025** (entre J-15 et J-12).
Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux. Cette mise à jour n'affectera pas la répartition dans les tableaux sauf exception décidée par le juge arbitre afin de respecter la règle des 1000 points.
- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard (date de réception inscription).
Pour les doubles la date de prise en compte est celle du deuxième joueur inscrit.
- 3.6 Le règlement se fait uniquement via Badnet.

- 3.7 Les frais d'inscription s'élèvent à **18€** pour 1 tableau, **24€** pour 2 tableaux, 2€ étant reversé à la FFBaD et 1€ reversé à solibad. Toutes inscriptions non payées seront placées automatiquement en liste d'attente.
- 3.8 Pas de surclassement possible en simple.
Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement du joueur/joueuse le/la mieux classé de la paire à la date limite d'inscription. Un écart de 2 classements maximum entre les deux joueurs/joueuses d'une même paire sera autorisé afin de pouvoir respecter l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions (RGC).
- 3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h00 et/ou le dimanche de 07h30 à 19h00 (heure de convocation).
- 3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

ARTICLE 4 : FORFAITS

- 3.11 Tout joueur s'inscrivant au tournoi de la *15ieme petite plume de Créteil* doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 3.12 Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, du JA et de la LIFB (forfait@lifb.org)
- 3.13 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 3.14 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.
- 3.15 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur, dans les plus brefs délais.
-  si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription;
 -  si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
 -  Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseigné numériquement (badnet). Elles sont disponibles sur ebad/badnet.
En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les **YONEX Aerosensa 20**
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée.
L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Les règles relatives aux obstacles seront communiquées par le Juge arbitre en début de compétition.

- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi de la *15ième petite plume de Créteil* requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 Dans le cadre de la compétition, les joueurs seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur les différents supports de communication du club ou des organes déconcentrées (FFBAD, LIFB, CODEP), voir sur d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au jeu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.